

dit d'autres députés, la même chose s'est produite à la Noël. L'affaire a été soulevée alors que tout le monde était prêt à partir—j'hésite à employer le mot «en vacances», parce que tous les députés savent fort bien que lorsqu'ils rentrent chez eux ce ne sont pas tellement des vacances puisque bien des gens attendent de les voir pour leur présenter des requêtes—mais au moins tout le monde était prêt à transporter ses pénates.

On présentait alors l'article 16A du Règlement. Après quelques jours de discussion, on s'est entendu pour remettre l'affaire à plus tard pour plus ample discussion. Je ne suis pas membre de ce comité-là, mais je crois savoir qu'il y a eu une discussion intermittente au cours de l'hiver et du printemps, puis, juste avant que le premier ministre (M. Trudeau) annonçât que le Parlement s'ajournerait le 27 juin pour les mois d'été, la question revint sur le tapis. Toutes les autres questions que le gouvernement souhaitait régler furent expédiées et celle-là seule resta au *Feuilleton*. C'est comme mettre une carotte devant le nez d'un cheval en lui disant: «Mange-la et tu pourras aller brouter dans la prairie pendant tout l'été.» C'est un truc. On l'a essayé à Noël, mais cela n'a pas marché. On essaie encore maintenant. Beaucoup de gens sont en vacances. La tribune de la presse est vide et c'est important pour le gouvernement. Cependant, il essaie une autre fois le même manège. C'est à qui jouerait aux plus fins et c'est dans l'ordre, je suppose.

• (5.40 p.m.)

Il y a un autre aspect dont j'aimerais saisir Votre Honneur. Il me paraît important. En vertu de l'article 75c du Règlement dans sa forme actuelle, le leader de la Chambre peut imposer une durée limitée pour l'étude d'un bill. Mais supposons qu'un bill compliqué sur les transports, le Code criminel, les finances et la fiscalité soit soumis à un comité. On demande, naturellement, aux témoins de faire connaître leurs opinions. L'autre jour, au comité des Finances, le président de la Banque du Canada, M. Rasminsky, a fait une déposition. On lui avait posé une très simple question, ou du moins une question très brève. Comme c'est un homme éminent dans son domaine, M. Rasminsky a essayé de donner une réponse complète, ce qui lui a pris 20 ou 25 minutes. Comment le président du Conseil privé (M. Macdonald) ou quelqu'un d'autre, d'ailleurs, peuvent-ils calculer à l'avance le temps qu'il faudra pour examiner

[M. Nesbitt.]

convenablement un bill compliqué sur la fiscalité, la justice et ainsi de suite? On invite les témoins à exprimer leurs opinions, et dire à l'avance qu'ils devront se limiter à une heure, une heure et demie, c'est tout simplement absurde. Je ne sais si le président du Conseil privé (M. Macdonald) s'est arrêté ou non sur ce point, mais s'il ne l'a pas fait, il aurait dû le faire.

Il y a une autre question qu'a très bien traitée, entre autres, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). Pourquoi sommes-nous ici? L'un des buts de la Chambre est de permettre à chaque député d'exprimer son opinion et celle de ses mandants. Peu importe qu'il vienne de Montréal, de Toronto, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de la Colombie-Britannique. Tout député a le droit de se prononcer sur les questions qui intéressent sa conscience, ses électeurs, etc. Peut-être les problèmes afférents à la vente des céréales dans l'Ouest du Canada ou les difficultés de l'industrie du charbon au Cap-Breton laissent-ils indifférents les députés montréalais ou torontois, qui prédominent au sein du parti ministériel, mais les députés de l'Ouest et ceux du Cap-Breton ont le droit de porter les problèmes de leur région à l'attention de la Chambre. Si ces questions n'offrent guère d'intérêt aux députés de Toronto ou de Montréal, elles intéressent au plus haut point, par contre, les habitants des régions canadiennes directement touchées. Ce ne devrait pas être nécessaire de rappeler ces choses, mais il le faut, semble-t-il.

Chacun reconnaît que le gouvernement ne doit pas inutilement être entravé dans l'exercice de ses fonctions. Le chef du NPD l'a très bien exprimé cet après-midi, me semble-t-il. Toute la question consiste à savoir comment trouver le juste milieu entre la réalisation raisonnablement expéditive du programme du gouvernement, d'une part, et d'autre part, la possibilité pour les députés que ces questions intéressent vraiment, de s'exprimer. Comme plusieurs députés l'ont dit cet après-midi, on y parvient au mieux par accord. Au Parlement comme partout ailleurs, on ne peut agir en forçant les gens, en les menaçant à la pointe du fusil ou en ayant recours à des règles telles que l'article 75c. On peut produire tous les règlements imaginables, mais s'il n'y a pas accord pour les réalisations, il y a moyen d'y faire échec.

Je n'ai pas été témoin de beaucoup de cas, au cours de la présente session, où les travaux de la Chambre auraient été retardés. Selon certains les députés du Ralliement cré-